



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 10 décembre 2025

Délibération du CA

Objet : Cartographies des risques et plans d'action

Document(s) joint(s) : Cartographies des risques et plans d'actions de l'agence comptable/service facturier, la sous-direction du budget et la sous-direction des achats

-
- Vu l'article 47-2 de la Constitution « Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».
 - Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP) et plus particulièrement l'article 215 du décret GBCP : « Dans chaque organisme est mis en place un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable. Le dispositif de contrôle interne budgétaire fait l'objet d'une évaluation par l'autorité chargée du contrôle de l'organisme au regard notamment des résultats de l'audit interne ».
 - Vu l'arrêté d'application du 17 décembre 2015 appelé aussi cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, il définit les aspects méthodologiques, explicite les principes directeurs et la démarche à mettre en œuvre pour déployer le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable.
 - Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative à la responsabilité du gestionnaire public et son décret d'application n° 2022-1605 du 22 décembre 2022.
 - Vu le décret n°2022-634 du 22 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'Etat

Exposé des motifs :

Le contrôle interne s'assure de la mise à jour des organigrammes fonctionnels nominatifs, des cartographies des risques, des plans d'action des services. Les documents de la sphère financière sont proposés pour vote conformément aux engagements pris lors de l'enquête nationale sur la qualité du contrôle interne budgétaire et comptable.

Article unique :

Le conseil d'administration vote les Cartographies des risques et plans d'actions de :

- l'agence comptable/service facturier
- la sous-direction du budget
- la sous-direction des achats.

La présente délibération est adoptée à *l'unanimité / à la majorité* des membres du Conseil d'administration :

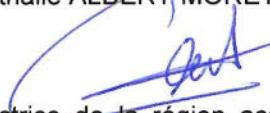
Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Besançon

Le 10 décembre 2025

La Présidente du Conseil d'administration,

Nathalie ALBERT-MORETTI,


Rectrice de la région académique Bourgogne
Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités